



Date de la convocation : 02/02/2026

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 9

Absents : 4

Dont absents représentés : 0

Nombre de voix exprimées : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2026-003

OBJET :

**Approbation du contrat de
maintenance informatique
avec la société Absys**

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le 23/02/2026

Berger
Levrault

ID : 034-263400640-20260209-2026003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, M. Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ, Carmen FARJAS, Mme Isabelle BUFFET-PICHON, Mme Farah CASTANIER.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs au fonctionnement des établissements publics administratifs et à la passation des marchés publics ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu la nécessité d'assurer la continuité et la sécurité du service public par une maintenance informatique adaptée ;

Vu l'offre transmise par la société Absys, située Rue Alphonse Beau de Rochas - PAE de Mercorent - 34500 Béziers.

Considérant que le CCAS de Servian doit garantir le bon fonctionnement de ses équipements informatiques, indispensables à l'exercice de ses missions sociales, médico-sociales et administratives ;

Considérant que la société Absys propose un contrat de maintenance comprenant :

- La supervision des matériels à distance,
- La prise en main et l'assistance en cas de dysfonctionnement,
- L'intervention sur site en cas de problème matériel,
- Le prêt de matériel en cas de panne afin d'assurer la continuité du service ;

Considérant que ce contrat permet de sécuriser les outils numériques du CCAS et d'assurer une réactivité adaptée aux besoins des services.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

Article 1 - Approbation du contrat

D'approuver le contrat de maintenance informatique conclu avec la société Absys, Rue Alphonse Beau de Rochas - PAE de Mercorent - 34500 Béziers.

Article 2 - Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée de 12 mois, à compter du 1er janvier 2026. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction à sa date anniversaire.

Article 3 - Conditions financières

Le montant annuel du contrat pour l'année 2026 est fixé à :

- 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.

Les tarifs pourront évoluer chaque année à la date anniversaire du contrat, selon la variation de l'indice SYNTEC, conformément aux conditions prévues dans l'offre du prestataire.

Article 4 - Autorisation de signature

Le Conseil d'administration autorise Monsieur le Président du CCAS à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 23/02/2026

